

République Française
Département du Loiret



Extrait du Registre des Délibérations de la Commune de Villemandeur séance du Mardi 5 Avril 2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 5 Avril 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	18	28

Vote
A l'unanimité
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 11/04/2022
Et
Publication du : 11/04/2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/03/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/04/2022.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, M. PRIGENT André, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. MAHÉ Bernard, M. PRIOU Éric, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. LOMBARD Daniel

Excusés ayant donné procuration : Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte à Mme PASQUET Christine, Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise, Mme LECONTE Catherine à Mme DE MEDTS Michelle, M. MICHELAT Jean-François à M. SIMON Patrice, Mme BELLOT Elisabeth à M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme SALIS Alexandra à Mme GANNAT Fanny, M. DEPOND Jean-Michel à M. MASSONNEAU Philippe, Mme CHARLET Audrey à M. TOURATIER Claude, M. GUIRAUD Laurent à M. PRIGENT André, Mme DUCHESNE Adeline à M. PRIOU Éric

Excusée : Mme LEQUER Fanny

A été nommé secrétaire : M. DUPORT Jean-François

2022-036 – FIXATION DES TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Par délibération N°2021-043 du 6 avril 2021, le Conseil Municipal a maintenu les tarifs afférents à l'Accueil de Loisirs à compter du 7 Juillet 2021 et appliqué la tranche de quotient familial compris entre 711 et 787 € aux enfants vivant en famille d'accueil, comme suit :

Tarifs à la journée en €				
Quotient Familial en € CNAF*	Mandorais		Hors Communes	
	Séjour & Prestations (avec déjeuner et goûter)		Séjour & Prestations (avec déjeuner et goûter)	
	Régime général CAF (Caisse d'Allocations Familiales)	Autres régimes MSA (Mutualité Sociale Agricole) etc...	Régime général (CAF)	Autres régimes (MSA, etc ...)
0 à 197	1,30	8,10	2,60	9,45
198 à 264	1,85	8,70	3,55	10,25
265 à 331	2,45	9,25	4,55	11,30
332 à 398	3,00	9,80	5,55	12,35
399 à 465	3,65	10,45	6,85	13,55
466 à 532	4,20	10,95	7,95	14,70
533 à 599	4,75	11,35	9,15	15,95
600 à 666	5,40	11,95	10,65	17,50
667 à 710 inclus	5,95	12,55	12,05	18,95
711 à 787	13,00		19,10	
788 à 884	13,55		19,65	
885 à 1001	14,15		20,30	
1002 à 1128	14,80		20,95	
1129 à 1265	15,20		21,65	
1266 et +	15,85		22,30	

* CNAF : Caisse Nationale des Allocations Familiales

Il est proposé de maintenir les tarifs de l'Accueil de Loisirs.

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Scolaires et Petite Enfance du 24 mars 2022,

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

- De maintenir les tarifs de l'Accueil de Loisirs de Villemandeur selon le tableau ci-dessus, à partir du 7 Juillet 2022,
- D'imputer les recettes correspondantes aux budgets 2022 et suivants.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 11/04/2022
Le Maire,

Denise SERRANO